

Inf'Eaux 22

Bulletin mensuel d'information
du Département des Côtes d'Armor
sur la situation de la ressource en eau

Toutes les données
de qualité d'eau issues
du réseau départemental
sont consultables sur
<https://infeaux22.cotesdarmor.fr/>



Une rivière protestait
Du bruit des tronçonneuses.
Elle était malheureuse :
Le vacarme couvrait
Et le chant des oiseaux
Et le son cristallin de son eau.

Alexis Fichet

L'Islet © Thierry Jeandot

Info et agenda

Erratum de l'Inf'Eaux 22 précédent

Article en page intérieure sur les algues vertes

L'info indiquait un tonnage d'algues ramassées de 5800 T. par St-Brieuc Armor Agglomération

Correction : Ramassage de 4559 tonnes par St-Brieuc Armor Agglomération et de 1241 tonnes par Lamballe Terre & Mer (plages de St-Maurice, Morieux-Lamballe-Armor par LTM) pour un total de 5800 T. en baie de St-Brieuc.

Projet LIFE Eau&Climat

À découvrir, du 4 décembre au 4 janvier, l'exposition gratuite à l'Hôtel du Département. Une sensibilisation des collégiens, citoyens de demain, aux enjeux de l'eau, de la biodiversité et du climat : affiches, maquettes, film quizz...



2 rapports sur la sécheresse

Consultez le rapport Global Drought Snapshot (Aperçu mondial de la sécheresse) <https://lc.cx/xibYcv> et l'Atlas européen des risques de sécheresse, <https://lc.cx/s3R2aE>

Novembre 2023 en résumé

- Beaucoup de pluie ont **regorgé les rivières et rechargé les nappes phréatiques.**
- Une **légère augmentation** de la moyenne des nitrates égale à 19 mg/l.
- Chronique mensuelle sur les pesticides : entre **4 et 16 substances** suivant les cours d'eau dont le **glyphosate** qui a fait la une de l'actualité.
- Le point sur **le glyphosate et son métabolite principal, l'AMPA** dans les cours d'eau du département.
- Les alternatives au glyphosate en agriculture : un travail du sol plus important pour assurer la destruction des couverts végétaux et prairies temporaires.



Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

Rendez-vous à Rennes à la 25^e édition du CGLE les 31 janvier et 1^{er} février 2024 pour y retrouver tous les acteurs de l'eau : <https://lc.cx/7H5pmw>

Côtes d'Armor
le Département



Les pesticides dans les rivières

Résultats d'octobre 2023¹

De 4 à 16 substances de nature pesticide retrouvées selon les rivières

Les cours d'eau les plus contaminés sont ceux situés sur de petits bassins versants proches des sources de pollution : le Floubalay, le Guindy, le Lizildry, le Dourdu et l'Islet, avec entre 14 et 16 produits recensés et un niveau de concentration de plus de 2 µg/l et jusqu'à 3,3 µg/l sur l'Islet.

La grande majorité des rivières dénombrent 8 à 10 substances.

Quelques substances participent grandement à la pollution globale. Il s'agit de produits issus de substances mères, herbicides, fongicides, insecticides... qui se sont accumulés, transformés dans l'environnement sous des formes très rémanentes. Le glyphosate qui a fait la une de l'actualité encore dernièrement (cf articles suivants) se retrouve dans un quart des rivières analysées ce mois-ci et dans 80 % sous sa forme métabolite Ampa.

Par cette météo humide, 4 fongicides apparaissent sur 4 cours d'eau distinctes (boscalid, fluopyram, foséthyl-aluminium, thiabendazole).

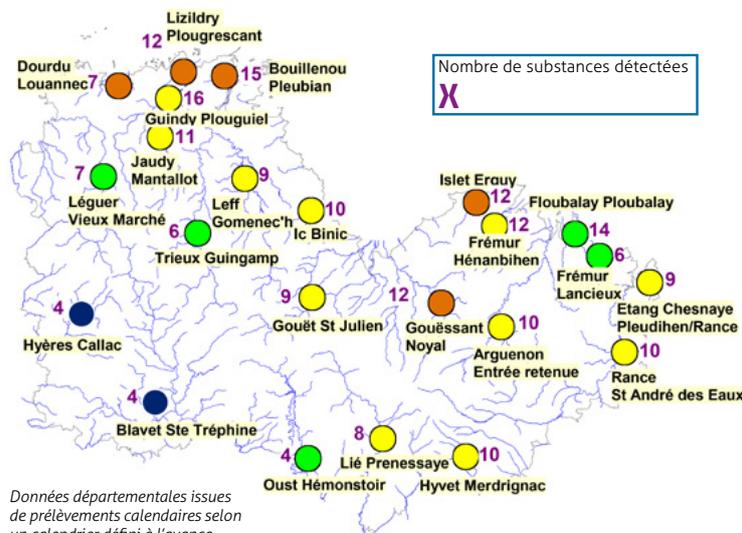
Enfin, remarquons aussi la présence de 2 herbicides, interdits de très longue date (dinosèbe-1991 et fénuron-2003). Les concentrations sont faibles. Le dinosèbe n'a pas d'autre usage connu qu'un usage agricole, le 2nd a une autre origine possible dans le BTP (Résine d'étanchéité). Les structures menant des actions sur les bassins versants sont prévenues.

¹ Décalage de communication lié au décalage de traitement des analyses pesticides en laboratoire.

Teneurs en octobre 2023

Concentrations en µg/l toutes molécules confondues

- 2 à 3,5
- 1 à 2
- 0,5 à 1
- 0,1 à 0,5



Données départementales issues de prélèvements calendaires selon un calendrier défini à l'avance

Nos résultats pesticides sont disponibles sur <https://infeaux22.cotesdarmor.fr>

Glyphosate et AMPA



© Gubernat

De son p'tit nom, N-phosphonométhyl glycine, le glyphosate est découvert dans les années 50 par un chimiste suisse. Substance présente dans de nombreux herbicides, le plus connu est le Roundup, breveté, fabriqué et commercialisé par la multinationale américaine Monsanto, rachetée en 2018 par le groupe allemand Bayer.

DÉSHERBER, UNE NÉCESSITÉ ?

Le glyphosate s'est avéré très efficace pour un coût d'intervention modéré, il a été ainsi largement utilisé par les particuliers, les collectivités et l'agriculture.

Depuis janvier 2017, son utilisation est interdite dans les espaces publics et la vente aux particuliers l'est également depuis début 2019 (loi Labbé), il reste autorisé pour les agriculteurs.

CONTROVERSE

Son autorisation fait aujourd'hui débat quant à ses impacts sur la santé humaine : il est classé « cancérigène probable » par le Centre International de Recherche contre le Cancer mais l'Agence Européenne des Produits Chimiques estime qu'il n'y a « pas de lien de causalité entre l'exposition et le développement de cancer. »

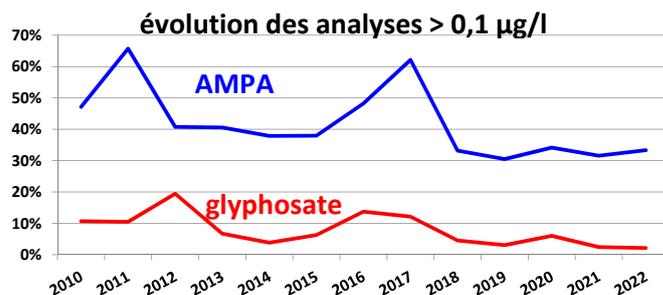
L'URGENCE D'UNE ALTERNATIVE

Dans les Côtes d'Armor, de nombreux cours d'eau sont contaminés par le glyphosate (109 tonnes vendus en 2021) et plus encore par son métabolite l'AMPA qui provient également de détergents.

On remarque un bruit de fond persistant, en diminution depuis 2018, sur l'ensemble des points suivis. L'évolution des analyses

montrent un fléchissement de la fréquence de dépassement du seuil de 0,1 µg/l, en relation avec les interdictions de la Loi Labbé et des usages « au plus près » des cours d'eau.

Les secteurs les plus contaminés sont situés dans l'est du département avec un bruit de fond entre 0,05 et 0,2 µg/l tandis qu'à l'ouest du département, certaines stations en sont parfois exemptes.



Malgré la baisse indéniable depuis 2018, ces 2 molécules restent dans le top 10 des molécules les plus fréquemment analysées et parmi les concentrations les plus fortes. La prolongation de l'utilisation du glyphosate jusqu'en 2033 par la Commission européenne conforte l'importance de la recherche d'alternatives au glyphosate (cf. sujet suivant).

Zoom sur

les méthodes de substitution à l'usage du glyphosate

Produit pesticide le plus utilisé en France, le glyphosate vient d'être réautorisé pour les dix prochaines années par la Commission européenne malgré les nombreux avis scientifiques de risque pour l'environnement et la santé car régulièrement accusé d'être cancérogène.

Arrêtons nous sur l'emploi de ce produit et sur les méthodes alternatives pour s'en passer en agriculture. L'usage agricole est en effet le seul autorisé aujourd'hui depuis la loi Labbé l'ayant interdit aux collectivités en 2017, aux particuliers en 2019 et à tous les lieux collectifs en 2021.

Le glyphosate, pour quels usages ?

Il sert à 98 % à détruire les couverts végétaux, dits couverts courts, implantés en intercultures, avant les semis de printemps ou pour détruire les prairies de plus longue durée avant l'implantation d'une autre culture. Il est aussi utilisé en technique sans labour pour gérer l'enherbement. **Travailler le sol est la principale méthode pour se passer du glyphosate.** Tous les agriculteurs connaissent cela. Le travail du sol a permis de tous temps de déraciner les plantes.

Plusieurs techniques de destruction mécanique testées régulièrement

Le travail superficiel du sol pour sectionner les plantes et remonter les racines en surface, l'objectif étant de dessécher les racines à l'air. Les outils utilisés sont des déchaumeuses, bêches roulantes...

Le labour, autre méthode permettant l'enfouissement des plantes et le blocage de la germination, y compris et surtout les couverts résistants (vivaces et adventices). Plutôt qu'une charrue classique préjudiciable à la vie du sol, d'autres outils (cultivateurs à dents ou à disques) sont utilisés pour un travail plus superficiel (< 15 cm).

Méthode complémentaire aux précédentes, le roulage et broyage des végétaux détruit partiellement le couvert et facilite son incorporation au sol.

D'autres techniques associées sont aussi utilisées : l'allongement des rotations (alternance cultures d'hiver/de printemps pour éviter la spécialisation de la flore) ; **le faux semis** (travail du sol répété pour épuiser le stock semencier) ; **le sur-semis** pour rénover une prairie.

Des agriculteurs témoignent de ces pratiques en agriculture bio comme en conventionnel dans les systèmes agricoles de notre région.



Impact économique du « sans glyphosate »

Une étude INRAE menée en 2020 sur les alternatives au glyphosate en grandes cultures donne un ordre de grandeur du surcoût (énergie, amortissement du matériel, temps de travail) : **26 €/hectare/an dans une très grande majorité de modèle d'exploitation et 80 € dans des systèmes agricoles où le travail du sol est minimum** (en Techniques Culturelles Simplifiées). L'agriculture « sans labour » serait ainsi la plus impactée.

Ces freins actuels nécessitent de travailler encore sur les techniques et matériels, tendant aussi vers un moindre bilan carbone.

Des agriculteurs sont aujourd'hui engagés pour réduire l'utilisation du glyphosate (**groupes « 30 000 » ECOPHYTO** ou dans les **Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC)**). **Seul le cahier des charges de l'Agriculture Biologique interdit l'usage de pesticides et donc du glyphosate.**

Pour en savoir + : Étude INRAE : <https://lc.cx/MseI8P>, outil d'aide à la décision <https://optimat.org> et autres liens : <https://lc.cx/L8Niok> ; <https://lc.cx/4NMKNP>.



Une bêche roulante © Agriavis.com



DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Direction de l'Environnement
9 place du Général de Gaulle
CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Tél. 02 96 62 27 10 / 02 96 62 27 52

Ce document est téléchargeable sur cotesdarmor.fr rubrique Environnement > L'eau

Côtes d'Armor
le Département

